

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JANVIER 2017

Le 10 janvier 2017 à 20h le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Dominique DROUET, Maire.

Etaient présents : Patrick BREBION, Christelle COLAS, René COSNARD, Joël DEROUIN, Françoise FORGEARD, Denis MORTIER, Sébastien MORTIER, Sonia QUENTIN

Etaient absent(e) excusé(e)s : Laurent COEURET, Peggy MAILLARD

Date de convocation : 5 janvier 2017

Date d'affichage des décisions : 25 janvier 2017

Françoise FORGEARD a été élue secrétaire

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2016

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : Travaux logement rue de l'Ecole – devis BOUET.

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité.

1. PLUi – PLAN LOCAL d'URBANISME INTERCOMMUNAL

Mr le Maire rappelle que le travail sur le futur PLUi a commencé et que pour chaque commune il convient de délimiter l'enveloppe urbaine, les secteurs à urbaniser et de supprimer au maximum « les dents creuses ».

Suite à un retour des cartographies annotées, le cabinet CITADIA pourra analyser finement les résultats de ce travail collaboratif en développant les enjeux de stratégie foncière dans les années à venir, pour chaque commune et à l'échelle du territoire du PLUi.

Après étude, le Conseil Municipal, propose de retirer de l'enveloppe urbaine, les zones humides près de l'Etangsort, le terrain à côté de la Salle des Fêtes. Il propose un agrandissement de l'enveloppe urbaine vers la route de Coudrecieux.

Concernant la consommation des espaces, il est proposé de mettre la totalité des parcelles de Mr QUENTIN en face la déchetterie, ainsi que le terrain communal après le cimetière, en « équipement » et de mettre une réserve sur l'espace actuel concerné par les éoliennes.

2. TERRAIN – PARCELLES A257 ET A258

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que, les parcelles A257 et 258 ont cessé d'être louées au 31/12/2016. Il propose au Conseil Municipal la vente ou la location de ces terrains en réservant une bande de 3m de large afin de créer « un cheminement doux » vers le village.

Le Conseil Municipal, après avoir discuté, décide à l'unanimité, de relouer les parcelles, tout en matérialisant un espace de 3m de large afin d'anticiper la création du cheminement doux.

3. CONTRAT SEGILOG – LOGICIEL INFORMATIQUE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat SEGILOG des logiciels informatiques arrive à expiration le 31/01/2017 et qu'il convient de le renouveler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide le renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service de la Société SEGILOG N° 2016.12.2522.07.000.M00.002411, pour trois années, à compter du 1^{er} février 2017 jusqu'au 31 janvier 2020, et s'engage à verser un total de 4.158,00 € HT pour l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels (soit 1.386,00 € HT annuel) et 462,00 € HT pour l'obligation de maintenance et de formation (soit 154,00 € HT annuel).

4. AUTORISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que, préalablement au vote du budget primitif 2017, la commune peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement seulement dans la limite des restes à réaliser 2016.

Mr le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à engager des dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2017, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2016 et ceci afin de pallier toute dépense urgente. Une information sera obligatoirement faite au Conseil Municipal jusqu'à l'adoption du budget primitif 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, autorise Mr le Maire à mandater les dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2017, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2016.

5. PERSONNEL

Parcours Professionnel Carrières et Rémunération - PPCR

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, les employeurs publics doivent mettre en œuvre les mesures des parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR) applicables aux agents de la catégorie C. L'objectif est de revaloriser et de simplifier les grilles de rémunération des fonctionnaires en modifiant les conditions d'avancement d'échelons. De ce fait, leur cadre d'emplois ne sera plus composé que de 3 grades auquel sera associé une nouvelle grille indiciaire C1, C2 ou C3.

Le PPCR modifie également le bulletin de paie des agents de la catégorie C, en rajoutant une nouvelle rubrique intitulée « transfert primes/points ». Il s'agit du transfert d'une partie des primes sur le traitement indiciaire, sous la forme d'un abattement de 167€ pour les agents de la catégorie C. Cet abattement correspond à une perte de 3 points mais 4 points d'indice majoré supplémentaires sont attribués en 2017 pour compenser la perte financière liée à l'application du dispositif.

Tableau des effectifs

Suite aux dispositions du PPCR et conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, dit que le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2017

filière	cadre d'emplois	grade	effectif	nombre d'heures
administrative	adjoint administratif	adjoint administratif principal de 2 ^e classe – Echelle C2	1	17h/semaine
technique	adjoint technique	adjoint technique principal de 2 ^e classe Echelle C2	1	17,30h/semaine
technique	adjoint technique	adjoint technique – Echelle C1	1	10h/mois

6. SCHEMA DE MUTUALISATION

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal le projet du schéma de mutualisation du Pays Bilurien pour d'éventuelles remarques, ce projet devant servir de base au travail de fusion à venir.

Le Conseil Municipal, après discussion décide d'approuver le schéma synthétisé autour de 4 thèmes :

- Support aux communes
- Services à la population : restaurants collectifs
- Support à la population : salles des fêtes et matériel événementiel
- Services techniques

7. TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL

Mr le Maire informe que le logement communal 5 rue de l'Ecole est libre depuis le 1^{er} janvier. L'état des lieux montre un rendu des locaux dans un état moyen qui nécessite un rafraichissement de deux chambres, du palier et de la salle de bains avant l'entrée des nouveaux locataires.

L'entreprise BOUET a été sollicitée pour un devis de peinture d'un montant de 4.166,60 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide que l'intégralité de la caution ne sera pas rendue suite aux travaux à entreprendre et valide le devis de l'entreprise BOUET pour un montant de 4.166,60 € HT.

Le Conseil Municipal se rendra sur place le 15 janvier afin de décider quelles sont les priorités à privilégier dans le devis de l'entreprise BOUET.

8. QUESTIONS DIVERSES

Circuit cycliste Sarthe Pays de la Loire

Le 7 avril 2017, la 65^e édition du circuit cycliste international Sarthe Pays de la Loire, traversera la commune à partir de 11h35. Le Comité d'Organisation demande la mise en place d'un service de signaleurs. Mrs BREBION, COSNARD et DEROUIN se portent volontaires.

Randonnées voitures anciennes

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de Mr SOULARD qui organise le 26 mars, une randonnée avec des voitures anciennes à travers la campagne proche de Saint Calais.

En hommage à Mr Michel COCHON, il demande s'il est possible que la randonnée débute sur la commune de Maisoncelles et si la municipalité peut prêter gracieusement une salle pour la prise du petit déjeuner.

Prochain conseil municipal mardi 7 février 2017 à 20h

Séance levée à 22h05

BREBION Patrick	
COEURET Laurent	Absent excusé
COSNARD René	
DEROUIN Joël	
DROUET Dominique	
FORGEARD Françoise	

COLAS Christelle	
MAILLARD Peggy	Absente excusée
MORTIER Denis	
MORTIER Sébastien	
QUENTIN Sonia	